



HAL
open science

La mobilité géographique dans un contexte d'insertion professionnelle. Quelques résultats tirés de l'enquête "Génération 98"

Gilles Margirier

► **To cite this version:**

Gilles Margirier. La mobilité géographique dans un contexte d'insertion professionnelle. Quelques résultats tirés de l'enquête "Génération 98". 2004. halshs-00105132

HAL Id: halshs-00105132

<https://shs.hal.science/halshs-00105132>

Submitted on 10 Oct 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAHIER *de* RECHERCHE **EMOI**

2004 # 1

Efficienc*e* et Mutations des Organisations Industrielles

La mobilité géographique dans un contexte d'insertion professionnelle. Quelques résultats tirés de l'enquête
« Génération 98 »

Gilles **MARGIRIER**

Mai 2004

**LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE DANS UN CONTEXTE D'INSERTION
PROFESSIONNELLE -
Quelques résultats tirés de l'enquête « Génération98 »**

Gilles Margirier

LEPII – Université Pierre Mendès France
Bp47 – 38040 – Grenoble Cedex

gilles.margirier@upmf-grenoble.fr

janvier 2004

Résumé :

L'article étudie la mobilité géographique des primo-entrants sur le marché du travail pour laquelle on fournit des éléments de caractérisation empirique à partir des informations fournies par l'enquête « Génération 98 » réalisée par le Cereq. Une des innovations de l'enquête « Génération 98 » par rapport aux précédentes enquêtes d'insertion, est de permettre une appréhension fine de la localisation des individus à différents stades de leur parcours. La mobilité géographique peut ainsi être repérée à partir des changements de zone d'emploi et non plus seulement à partir des changements de région administrative ou de département comme dans les enquêtes précédentes. L'article souligne les changements apportés par une approche par zones d'emploi. Il présente ensuite les situations de mobilité selon le niveau de formation puis selon la région de résidence des jeunes à la fin des études.

Mots clés :

Mobilité géographique, salaires, marché du travail

Classification JEL : J2, J3

(à paraître, Formation et Emploi)

I - Introduction

Dans les parcours de vie, la période correspondant à la primo-entrée sur le marché du travail est celle où la mobilité géographique est la plus fréquente. Toutes les études portant sur des cohortes de population soulignent en effet que le taux de mobilité atteint un pic entre les 20^e et 25^e années, correspondant à des déplacements liés à la formation et, surtout, à l'entrée sur le marché du travail (voir par exemple, Dumartin [1995]).

La problématique de la mobilité liée à l'occupation d'un emploi peut être résumée succinctement de la manière suivante. La localisation géographique étant un attribut d'un emploi au même titre que d'autres, tels que la rémunération, les conditions de travail, les compétences, etc, elle se confronte à celle des populations concernées, nécessitant des déplacements plus ou moins importants selon les configurations de l'une et de l'autre. Ces déplacements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle conditionnent en partie l'offre de travail car ils occasionnent des coûts pour la population concernée et sont donc un élément de la décision relative à la recherche et à l'acceptation de tel ou tel emploi. Les coûts sont ceux occasionnés par un déplacement quotidien entre le domicile et le lieu de travail (mobilité alternante) ou par la nécessité de changer de domicile (mobilité résidentielle). Leur dimension monétaire n'est pas facile à appréhender car le facteur psychologique joue un rôle important : aversion au risque, éloignement de la famille et des proches, changement du cadre de vie, etc., sont des facteurs qui ont toute leur importance. Ils sont contrebalancés par la possibilité d'obtenir une rémunération supérieure à celle qui aurait été obtenue en l'absence de mobilité, que ce soit en évitant une période de chômage, en obtenant un salaire supérieur pour un emploi équivalent ou encore en laissant entrevoir des perspectives de carrière plus intéressantes¹.

Dans ce court article, on s'intéresse à la mobilité géographique des primo-entrants sur le marché du travail² pour laquelle on fournit des éléments de caractérisation empirique. Comme les autres articles de ce dossier, celui-ci prend appui sur les informations fournies par l'enquête « Génération 98 » réalisée par le Cereq.

Il se focalise sur les mobilités liées à l'occupation d'un emploi. Sont pris en compte les individus occupant un emploi au moment de l'enquête, excluant par conséquent les personnes n'ayant jamais travaillé ou ayant cessé de travailler au moment de l'enquête. Au total 80 % environ des 55 000 personnes enquêtées entrent dans le champ de cette étude. Le tableau ci-dessous permet de voir que le taux de mobilité résidentielle de la population en emploi, mesuré comme la proportion des individus ayant déclaré une adresse de domicile dans une zone différente de celles où ils résidaient à la fin de leurs études, trois ans auparavant, est de 26,8 %. Ce taux est très proche de celui de la population entière. Le tableau permet en outre de constater que la mobilité résidentielle

¹ La problématique de la mobilité est bien exprimée dans les différents surveys de M. Greenwood. Le lecteur intéressé se reportera notamment à Greenwood (1997). En langue française, voir Jayet (1996).

² Pour un panorama d'ensemble de la mobilité géographique en France, voir Baccaini (2001).

est plus faible pour les personnes qui ne sont pas en emploi, particulièrement pour celles au chômage, mobiles dans 16 % des cas seulement.

Tableau 1 - Taux de mobilité résidentielle selon la situation au moment de l'enquête

Situation au moment de l'enquête	Taux de mobilité résidentielle (%)
Emploi	26,8
Chômage	16,4
Inactivité	21,9
Formation	22,6
Reprise d'études	27,1
Ensemble	25,4

Une des innovations de l'enquête « Génération 98 » par rapport aux précédentes enquêtes d'insertion, est de permettre une appréhension fine de la localisation des individus à différents stades de leur parcours. La mobilité géographique peut ainsi être repérée à partir des changements de zone d'emploi et non plus seulement à partir des changements de région administrative ou de département comme dans les enquêtes précédentes. On revient sur ce point dans la première section en soulignant les changements apportés par une approche par zones d'emploi. On présente ensuite les situations de mobilité selon le niveau de formation (section II) puis selon la région de résidence des jeunes à la fin des études (section III).

I - La mobilité géographique selon les critères spatiaux de zone d'emploi et de région

Le découpage en zones d'emploi identifie 348 zones délimitant les périmètres dans lesquels une grande partie de la population réside et travaille à la fois. Bien qu'elles présentent une certaine perméabilité liée à divers effets (effets de frontière, réseau d'infrastructures de transport, etc.) et donc qu'une certaine fraction de la population réalise quotidiennement des mobilités alternantes, habitant dans une, travaillant dans une autre, les zones définissent malgré tout de manière satisfaisante des marchés locaux du travail dans un grand nombre de cas³.

Construit selon un critère de fonctionnement du marché du travail, ce découpage spatial s'avère très approprié à la mesure de la mobilité géographique, notamment lorsqu'on s'intéresse à une population en phase d'insertion professionnelle et dont l'essentiel des mobilités repérées est donc généré par les caractéristiques du marché du travail. Il est particulièrement opportun pour apprécier la mobilité géographique des populations à plus faible niveau de qualification dont la mobilité excède rarement le cadre régional.

³ En effet, le taux de stabilité des actifs, défini comme la part de ceux qui résident et travaillent dans une zone d'emploi donnée parmi l'ensemble des actifs ayant un emploi et résidant dans la zone est inférieur à 70 % dans seulement 25 % des cas en 1995 (Q2 = 80 %, Q3 = 87 %, min = 23,6 %, max = 95,3 %, moyenne = 76,4 %) (Datar et Insee, 1994).

Le tableau 2 ci-dessous présente la composition de la population des mobiles selon le niveau de formation repéré à partir d'un découpage en régions et à partir d'un découpage en zones d'emplois. Le constat est celui d'une déformation nette en faveur des plus hauts niveaux de formation lorsque l'approche est régionale.

Tableau 2 : Composition de la population des mobiles selon une approche par région ou par zone d'emploi

Niveaux de formation (*)	Mobilité résidentielle selon un critère de région (1)	Mobilité résidentielle selon un critère de zone (2)	Ecart (2) - (1)
I	22,9	17,2	-5,7
II	17,8	16,8	-1,0
III	26,4	28,3	+1,9
IV	22,3	24,7	+2,4
V	8,8	10,8	+2,0
VI	2,0	2,1	+0,1
Total	100,0	100,0	

(*) I : Bac+ 5 à +8 ; II : Bac+3 à +4 ; III ; Bac+1 à +2 ; IV : Niveau Bac ; V : CAP, BEP ; VI : collège.

Une autre façon de souligner ces différences est d'observer les taux de mobilité selon le niveau de formation dans les deux configurations.

Ceci permet de voir (tableau 3) que la mobilité intra-régionale est la composante principale de la mobilité résidentielle pour les personnes dont le niveau de formation est inférieur ou égal au baccalauréat (le taux de mobilité fait plus que doubler lorsqu'on passe d'une approche par région à une approche par zone) et une composante minoritaire, mais néanmoins importante, des mouvements de population plus diplômée. Tous ces mouvements ne pourraient donc être comptabilisés si l'approche était régionale.

Tableau 3 : Proportion de mobiles selon le niveau de formation dans une approche par région et par zone d'emploi

Niveau de formation	Mobilité résidentielle selon un critère de région (1)	Mobilité résidentielle selon un critère de zone (2)	Ecart (2) - (1)
I	36,5	51,8	+15,3
II	22,4	40,0	+17,6
III	17,9	36,3	+18,4
IV	10,7	22,3	+11,6
V	5,3	12,1	+6,8
VI	4,9	9,9	+5,0
Total	14,2	26,7	+12,5

II – La mobilité selon les niveaux de formation

2.1 Mobilité résidentielle et alternante :

La source permet d'identifier deux types de mobilité : une mobilité résidentielle et une mobilité alternante, éventuellement couplées l'une à l'autre. La première, caractérisée par un changement de domicile, est repérable par la non-identité entre la zone du domicile au moment de l'enquête et la zone du domicile occupé lors de la fin des études, trois ans auparavant⁴. La seconde, caractérisée par un changement de zone effectué quotidiennement lors des trajets domicile-travail, est mise en évidence par la non-identité entre le domicile occupé au moment de l'enquête et la zone de localisation de l'entreprise dans laquelle l'individu travaille.

La mobilité alternante est légèrement plus fréquente que la mobilité résidentielle : elle concerne 32 % des individus en emploi.

Les deux types de mobilité peuvent naturellement se combiner. Certains individus pratiquent cette mobilité alternante à partir de leur zone d'origine, tandis que d'autres trouvent un domicile dans la zone où se situe leur emploi puisque dans la plupart des cas, c'est précisément l'obtention d'un emploi qui est à l'origine de la mobilité résidentielle. Enfin, un certain nombre d'individus ajoutent une mobilité quotidienne, alternante, à une mobilité résidentielle préalable.

Dans les faits, mobilité résidentielle et mobilité alternante se conjuguent dans des proportions non négligeables. Sur 100 individus en emploi, 51 n'ont pratiqué aucune mobilité, mais 9 d'entre eux combinent les deux types (tableau 4).

Tableau 4 - Mobilité résidentielle et mobilité alternante

Type de mobilité	(%)
Aucune mobilité	50,8
Mobilité résidentielle seule	17,4
Mobilité alternante sans mobilité résidentielle préalable	22,5
Mobilité alternante après mobilité résidentielle	9,3
Total	100,0
Total mobilité résidentielle	26,8
Total mobilité alternante	31,8

Le taux de mobilité résidentielle augmente fortement avec le niveau de formation initiale. Il varie entre 10 et 50 % et présente des sauts quantitatifs : aux niveaux 5 et 6 considérés globalement, il ne dépasse guère 10 %, mais il est déjà deux fois plus élevé au niveau 4. Un nouveau pas est franchi au niveau 3 : la mobilité dépasse 35 %. Enfin, au niveau 1, elle dépasse 50 % (tableau 5, col. 2).

⁴ Cette dernière peut être différente de la zone dans laquelle se trouvait l'établissement de formation

Tableau 5 - Taux de mobilité de la population en emploi, selon le niveau de formation

Niveaux de formation	Total mobilité résidentielle	Total mobilité alternante	Mobilité résidentielle seule	Mobilité alternante seule	Mobilité résidentielle et mobilité alternante associées
1	51,8	39,5	32,8	20,3	19,2
2	40,0	36,1	25,7	21,8	14,3
3	35,9	33,5	24,2	21,4	12,1
4	22,2	30,1	14,8	22,5	7,5
5	12,1	28,6	7,8	24,2	4,4
6	9,9	28,0	6,5	24,6	3,4
Ensemble	26,8	31,8	17,4	22,5	9,3

La mobilité alternante est également croissante avec le niveau de formation. Il faut y voir l'effet d'une concentration des populations les mieux formées dans les grandes métropoles, à forte densité de population et d'infrastructures de transport. Ce type de zone contraint à, et en même temps facilite la mobilité alternante (tableau 5, col. 3).

Toutefois, la dispersion des taux selon le niveau de formation est, dans ce cas, beaucoup plus faible que pour la mobilité résidentielle et on note, à l'inverse, une grande homogénéité des comportements. On remarque que le resserrement se fait aux deux niveaux de l'échelle : d'une part les individus issus de l'enseignement court sont peu nombreux à changer de résidence mais pratiquent dans une assez forte proportion une mobilité alternante, d'autre part, ceux issus de l'enseignement supérieur long sont très nombreux à avoir changé de domicile mais leur pratique de mobilité alternante n'est que modérément plus élevée que celle de leurs collègues ayant un niveau de formation plus faible.

On a vu précédemment que mobilités résidentielle et alternante était assez fréquemment couplées. L'observation des comportements selon le niveau de formation permet de noter que (tableau 5, col. 4 à 6) :

- le changement de résidence l'emporte sur la mobilité alternante dès que lors que les individus sont issus de l'enseignement supérieur, court ou long, et l'écart ne fait que croître entre les deux types de mobilité lorsque le niveau s'élève ;

- l'association des deux types de mobilité ne concerne pratiquement que les individus issus de l'enseignement supérieur (niveaux 1, 2 et 3). Là encore, cette association croît avec le niveau de formation.

2.2. Mobilité courte et longue distance :

La distance de migration parcourue par les individus et liée à la prise d'un emploi n'est pas connue précisément mais peut être appréhendée grâce au codage en zone d'emploi des lieux de domicile et de travail. Ainsi, un changement de résidence repérable par un

changement de zone au sein d'une même région (mobilité intra-régionale) constitue l'indication d'une faible distance parcourue. La mobilité inter-régionale est l'indication d'une distance de migration plus importante. Nous avons approfondi cette distinction en distinguant les mobilités inter-régionales qui mobilisent des espaces contigus (régions ayant une frontière commune) et celles qui concernent des espaces plus éloignés (régions n'ayant pas de frontière commune). On peut ainsi distinguer une mobilité inter-régionale « proche » et une autre plus « lointaine » .

La mobilité résidentielle se fait, dans la majorité des cas, sur une courte distance (tableau 6). La moitié des personnes mobiles a changé de zone mais en demeurant dans la même région de résidence (12,5 %). Quant aux mobilités inter-régionales, elles se font principalement non pas vers une région contiguë mais vers une région plus lointaine. Il faut y voir là l'effet d'attraction que représentent les régions abritant une grande métropole et tout particulièrement celui exercé par l'Île de France.

Tableau 6 - Taux de mobilité résidentielle de la population en emploi, décomposé selon un critère de distance de migration

Taux de mobilité résidentielle	%
Total	26,8
<i>dont déménagement :</i>	
* vers une autre zone sans changer de région administrative	12,5
* vers une autre zone en changeant de région administrative, dont :	14,3
* vers une autre zone située dans une région « proche »	5,5
* vers une autre zone située dans une région « lointaine »	8,7

La mobilité résidentielle se fait principalement sans changer de région administrative jusqu'au niveau 3 inclus. Au delà (enseignement supérieur long), la mobilité inter-régionale l'emporte et devient, au niveau 1, plus de deux fois plus forte que la mobilité intra-régionale (tableau 7, col. 2 à 4).

La mobilité inter-régionale « lointaine » dont on a vu précédemment qu'elle prenait largement le pas sur la mobilité « proche », augmente avec le niveau de formation. Comparable à la mobilité « proche » aux niveaux 5 et 6, elle s'élève fortement pour l'enseignement supérieur. Au niveau 1, c'est même la forme de mobilité la plus courante, plus élevée encore que la mobilité intra-régionale (tableau 7, col. 5 et 6).

Tableau 7 - Taux de mobilité résidentielle de la population en emploi, décomposé selon un critère de distance de migration (%)

Niveaux de formation	Taux de mobilité résidentielle	Décomposition de la mobilité résidentielle en :			
		Mobilité intra-régionale	Mobilité inter-régionale		
			Total	Dont : Vers une région 'proche'	Dont : Vers une région 'lointaine'
1	51,8	15,3	36,5	9,9	26,6
2	40,0	17,6	22,4	7,9	14,4
3	36,3	18,3	17,9	7,9	10,0
4	22,3	11,6	10,7	4,4	6,3
5	12,1	6,9	5,3	2,5	2,7
6	9,9	5,0	4,9	2,7	2,2
Ensemble	26,8	12,5	14,2	5,5	8,7

Une des explications d'une mobilité plus fréquente et plus lointaine des personnes à plus haut niveau de formation tient à la nature de l'employeur. On sait en effet que les emplois du secteur public engendrent souvent une mobilité géographique car beaucoup d'affectations de poste sont décidées au niveau régional ou national. Le tableau ci-dessous montre les écarts notables selon que l'employeur appartient au secteur public ou au secteur privé.

Tableau 8 - Taux de mobilité résidentielle de la population en emploi, selon la nature de l'employeur et selon la distance de migration (%)

	Mobilité intra-régionale	Mobilité inter-régionale « proche »	Mobilité inter-régionale « lointaine »	Total
Secteur public	14,5	6,8	11,6	32,9
Secteur privé	11,1	5,8	8,5	25,4
Ecart	+3,1	+1,0	+3,1	+7,5

Par ailleurs, le niveau de qualification requis pour les emplois du secteur public est plus élevé que pour les emplois du secteur privé. Ainsi, les personnes de niveau supérieur au baccalauréat représentent 46,6 % de la population mais occupent 66,8 % des emplois du secteur public. Cette sur-représentation des personnes à plus haut niveau de qualification dans les emplois publics contribue donc à renforcer le lien entre niveau de formation et taux de mobilité.

Le tableau ci-dessous qui présente le classement des professions exercées selon le taux de mobilité résidentielle confirme ce qui vient d'être dit. On peut constater en effet que les professions du secteur public se retrouvent en haut du classement, particulièrement lorsqu'il s'agit de mobilité « lointaine ».

Tableau 9 : Classement des professions selon le taux de mobilité

Position professionnelle Classement selon le taux de mobilité	Position professionnelle Classement selon le taux de mobilité « lointaine »
<p style="text-align: center;"><u>Supérieur à 40 %</u></p> <p style="text-align: center;">Ingénieur ou cadre Cadre B de la fonction publique Professeur, professeur des écoles Agent de maîtrise encadrant des ouvriers ou des techniciens Autre agent de maîtrise Cadre A de la fonction publique</p> <p style="text-align: center;"><u>Entre 30 et 40 %</u></p> <p style="text-align: center;">Personnel de catégorie C de la fonction publique Employé de tourisme Autre Profession intermédiaire Technicien, Dessinateur, VRP</p> <p style="text-align: center;"><u>Entre 20 et 30 %</u></p> <p style="text-align: center;">Employé de bureau Autres fonctionnaires Autre employé</p> <p style="text-align: center;"><u>Inférieur à 20 %</u></p> <p style="text-align: center;">Agent de maîtrise administratif et commercial Autre ouvrier Manoeuvre ou OS Employé de commerce Employé de transports OQ ou OHQ ou TA</p>	<p style="text-align: center;"><u>Supérieur à 20 %</u></p> <p style="text-align: center;">Ingénieur ou cadre Cadre B de la fonction publique</p> <p style="text-align: center;"><u>Entre 15 et 20 %</u></p> <p style="text-align: center;">Cadre A de la fonction publique Personnel de catégorie C de la fonction publique Employé de tourisme</p> <p style="text-align: center;"><u>Entre 10 et 15 %</u></p> <p style="text-align: center;">Autre agent de maîtrise Agent de maîtrise administratif et commercial Agent de maîtrise encadrant des ouvriers ou des techniciens Autre fonctionnaire</p> <p style="text-align: center;"><u>Inférieur à 10 %</u></p> <p style="text-align: center;">Agent de maîtrise administratif et commercial Autre ouvrier Manoeuvre ou OS Employé de commerce Employé de bureau Employé de transports Autre employé OQ ou OHQ ou TA</p>

III - La mobilité selon la région d'origine :

3.1. La mobilité résidentielle

Considérés comme regroupements de zones d'emploi, les espaces régionaux se différencient assez fortement les uns des autres en ce qui concerne la propension à migrer de leur population d'origine. Le taux de mobilité résidentielle⁵ varie de 18 % pour l'Alsace à 36 % pour Poitou-Charente (tableau 10).

Tableau 10 - Taux de mobilité résidentielle de la population en emploi selon les régions d'origine et niveau de PIB par emploi

Régions	Taux de mobilité résidentielle			PIB/emploi (*)
	Total	Dont : mobilité intra-régionale	Dont : mobilité interrégionale	
CORSE	ns	ns	ns	84,1
ALSACE	18,0	8,0	10,0	100,3
PICARDIE	20,4	6,9	13,5	90,7
PACA (#)	22,2	10,5	12,5	100,0
NORD-PAS DE CALAIS	24,2	9,6	13,0	91,2
RHONE-ALPES	24,2	13,1	11,5	100,1
ILE DE FRANCE	24,4	16,4	8,1	128,5
LORRAINE	25,4	12,8	12,3	91,0
Ensemble	26,7	12,5	14,2	100,0
HAUTE-NORMANDIE	26,8	9,4	17,4	101,2
CHAMPAGNE-ARDENNES	26,9	7,0	19,9	93,8
LANGUEDOC-ROUSSILLON	27,3	10,6	16,8	88,0
CENTRE	29,0	12,0	16,9	89,7
FRANCHE-COMTE	29,3	14,6	13,9	89,3
AQUITAINE	29,5	13,2	16,3	90,4
BOURGOGNE	29,6	9,5	20,1	90,5
MIDI-PYRENEES	29,7	12,2	17,2	86,6
PAYS DE LA LOIRE	30,8	13,2	17,7	87,6
LIMOUSIN	31,2	11,2	20,6	80,6
BASSE-NORMANDIE	32,0	10,9	21,1	82,2
AUVERGNE	33,2	12,4	21,1	87,2
BRETAGNE	33,9	15,3	19,3	84,8
POITOU-CHARENTES	35,8	16,5	19,2	84,9

(*) source : Insee (2002)

(#) Provence-Alpes-Côte d'Azur

⁵ Ce taux est une moyenne pondérée des taux obtenus pour chaque zone composant la région. Il traduit les changements de zone de résidence de la population originaire de la région, que ces zones soient localisées à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Il est donc différent d'un taux qui enregistrerait les départs vers une autre région.

Concourent à la disparité régionale des taux de mobilité résidentielle, la répartition inégale des populations concernées selon le niveau de formation d'une part, dont on a vu qu'il était un facteur important de migration, et le niveau de développement économique des régions d'autre part, dont on peut penser qu'il freine la mobilité lorsqu'il est élevé. Ainsi l'Alsace, l'Ile de France, Rhône-Alpes, les trois régions pour lesquelles le taux de mobilité résidentielle est le plus faible sont aussi trois régions riches, à fort PIB par habitant et fort PIB par emploi⁶.

Plus généralement, la mobilité résidentielle est négativement corrélée au niveau de développement économique des régions d'origine, mesuré par le PIB par emploi, autrement dit les populations des régions les plus riches tendent à être moins mobiles. Le coefficient de corrélation entre les deux variables vaut en effet $-0,56$ si l'on prend en compte toutes les régions (21 régions, région Corse exclue) ; il est encore plus élevé ($-0,75$) si l'on exclut l'Ile de France.

On a vu précédemment que, malgré l'importance de la mobilité intra, la mobilité inter-régionale était la modalité dominante. On vérifie ici que c'est le cas dans la grande majorité des régions (18 sur 21). Les trois exceptions sont l'Ile de France, Rhône-Alpes et la Lorraine, pour qui les migrations internes sont supérieures aux migrations externes. On a ainsi des situations très contrastées : d'un côté l'Ile de France où les 2/3 des mouvements se font à l'intérieur des frontières régionales ; de l'autre, la Bourgogne, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne où, à l'inverse, les 2/3 des mouvements se font à l'extérieur des frontières.

Cette corrélation négative notée ci-dessus est essentiellement due à la composante inter-régionale de la mobilité résidentielle qui présente les mêmes tendances que la mobilité totale ($r = -0,73$). Si on se limite à la mobilité résidentielle intra-régionale, aucune corrélation n'apparaît avec le niveau de développement économique de la région ($r=0,1$) même si la région la plus riche, l'Ile de France est aussi, avec 16,4 %, une de celles qui a le taux de mobilité intra-régionale le plus fort (voir tableau 10, col. 3).

3.2. La mobilité alternante :

Les espaces régionaux se différencient encore plus entre eux du point de vue de la mobilité alternante qu'ils ne le font du point de vue de la mobilité résidentielle. Les taux de mobilité vont ainsi du simple au double entre le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, à faible mobilité, et les régions du Nord de la France, à forte mobilité. La région Ile de France tout particulièrement, mais aussi les régions frontalières du Nord-Est, présentent les taux les plus élevés (tableau 11, col. 2). Pour ces dernières, la mobilité alternante se fait beaucoup en direction de l'étranger (Allemagne, Suisse).

La mobilité alternante est corrélée positivement au niveau de développement économique de la région de résidence ($r=0,66$). Les individus résidant dans les régions

⁶ Voir Insee premières, n° 800, août 2001. La Corse, dont les valeurs n'ont pas été reportées pour des raisons de significativité, a des taux de mobilité très faibles qui s'expliquent naturellement par son insularité.

les plus riches sont davantage soumis à une mobilité alternante pour occuper leur emploi et résident donc moins fréquemment dans la zone où ils travaillent. Ce résultat, inverse de celui observé pour la mobilité résidentielle, s'explique par la plus grande abondance d'infrastructures de transport qui, combinée à la densité d'activités favorise les déplacements quotidiens d'une zone à l'autre.

Tableau 11 - Taux de mobilité alternante de la population en emploi selon les régions d'origine et niveau de PIB par emploi

Régions	Taux de mobilité alternante			PIB/emploi (*)
	Total	Dont : sans mobilité résidentielle	Dont : après mobilité résidentielle	
ILE DE FRANCE	52,3	34,2	18,1	128,5
LORRAINE	38,0	30,8	7,2	91
NORD-PAS DE CALAIS	35,6	28,5	7,1	91,2
PICARDIE	35,0	26,2	8,8	90,7
FRANCHE-COMTE	32,5	22,3	10,3	89,3
ALSACE	32,4	25,7	6,7	100,3
Ensemble	31,8	22,5	9,3	100
PAYS DE LA LOIRE	27,5	19,3	8,2	87,6
BOURGOGNE	27,2	20,3	7,0	90,5
POITOU-CHARENTES	26,4	17,9	8,8	84,9
HAUTE-NORMANDIE	25,8	17,9	8,0	101,2
LIMOUSIN	25,6	17,8	7,8	80,6
RHONE-ALPES	24,0	17,0	7,3	100,1
PACA (#)	23,9	18,3	5,6	100
CENTRE	23,1	16,4	6,6	89,7
BASSE-NORMANDIE	22,7	17,0	5,7	82,2
AQUITAINE	22,5	16,6	5,9	90,4
CHAMPAGNE-ARDENNES	22,3	15,3	7,0	93,8
BRETAGNE	21,2	15,6	5,7	84,8
AUVERGNE	20,9	13,3	7,7	87,2
MIDI-PYRENEES	17,1	12,0	5,0	86,6
LANGUEDOC-ROUSSILLON	16,8	12,5	4,3	88
CORSE	ns	ns	ns	ns

(*) source : Insee

(#) Provence-Alpes-Côte d'Azur

IV - Conclusion :

Dans cette note, nous avons étudié la mobilité géographique dans un contexte d'insertion professionnelle à partir d'un découpage spatial en zones d'emploi, particulièrement adapté à la réalité des marchés locaux du travail.

Nous avons mis en évidence le fait que la mobilité résidentielle est une composante importante de l'insertion professionnelle puisqu'elle concerne un individu sur quatre environ.

Grâce au découpage retenu, nous avons pu mesurer la mobilité spatiale sur la totalité de l'éventail des niveaux de formation des personnes concernées, confirmer l'augmentation de la mobilité avec le niveau de formation et étudier avec plus de précision les comportements de mobilité des individus ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

En distinguant mobilité résidentielle et mobilité alternante, nous avons mis en évidence que les deux formes de mobilité sont principalement des substituts mais se complètent parfois. Si le taux de mobilité résidentielle augmente fortement avec le niveau de formation, celui de mobilité alternante n'augmente que faiblement. Mobilité résidentielle et alternante ne sont complémentaires que pour les niveaux de formation les plus élevés ; pour les autres niveaux, les deux formes de mobilité sont des substituts.

En distinguant mobilité intra et inter-régionale et en différenciant, pour cette dernière, les mobilités « proches » et « lointaines », nous avons pu aller au delà des résultats fournis par une approche binaire en termes d'absence ou présence de mobilité. Nous avons ainsi montré que la mobilité intra-régionale, entre zones d'emploi, a une ampleur comparable à la mobilité inter-régionale et qu'elle est la forme principale de mobilité résidentielle jusqu'à un niveau correspondant à deux années d'études supérieures après le baccalauréat, inclus.

Enfin, l'étude a souligné l'hétérogénéité du territoire en montrant que le taux de mobilité résidentielle varie du simple au double selon la région d'origine. Elle met en évidence par ailleurs que les populations originaires des régions les plus riches ont une mobilité résidentielle plus faible que la moyenne, mais en contrepartie une mobilité alternante plus élevée que la moyenne.

Références :

Datar, Insee (1994), Atlas des zones d'emploi.

Dumartin S. (1995), "Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes", Economie et Statistiques, n° 283-284, 97-110.

Baccaini B. (2001), "Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest", Economie et Statistiques, n° 334, 39-79.

Greenwood M.J. (1997), " Internal migration in developed countries" in: Handbook of Population and Family Economics, ed by M.R. Rosenzweig and O. Stark, 647-720.

INSEE (2001), « Les produits intérieurs bruts régionaux en 2000 », Insee première, n° 800, août.

Jayet H. (1996), "L'analyse économique des migrations - Une synthèse critique", Revue Economique, vol 47, n°2, 193-226.